

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU RU DE NESLES

# Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion

# Bassin versant du ru de Nesles

# Compte-rendu n°7 de la réunion du 28 septembre 2017

|--|

<ul> <li>Maître d'ouvrage (MO) :</li> </ul>						
•	Syndicat intercommunal d'aménagement du ru de Nesles M. MAGNIER: 03.23.83.19.69					
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO):	Maître d'œuvre (MOE)					
Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques Melle BAUDRIER : 07.85.21.13.37 union-des-syndicats@griv.fr	M. DANEL : 07.70.29.68.53					
Contrôleur extérieur	Coordonnateur SPS					
	M. DE TIMMERMAN : 06.18.94.41.71					
<ul> <li>Entreprise Lot 1 : Terrassement et aménagements hydrauliques</li> </ul>	• Entreprise Lot 2 : Clôtures et plantations					
RVM	PRAT Paysages					
M. TASSAN: 06.76.48.03.16	M. PRAT: 06.32.65.90.75					
direction@rvm-travauxpublics.com	thierry@prat-paysages.fr					

# PROCHAINE REUNION LE 5 OCTOBRE 2017 A 9H30 SUR SITE – BASSIN N°2

Les personnes convoquées aux réunions sont indiquées dans le tableau ci-après (en dernière colonne).















• Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocation prochaine réunion
MAGNIER Jean-Luc	Président SIVU Ru de Nesles et maire d'Etampes-sur- Marne	٧			٧
DABLIN Frédéric	Délégué SIVU de la commune d'Etampes-sur-Marne				
AMELOT Stéphan	Maire de Nesles la Montagne – 06.84.65.28.77 <u>Stephan.amelot@ville-chateau-thierry.fr</u>				
BRICOTEAU Gérard	Adjoint au maire de Nesles la montagne et Propriétaire				
BAUDRY Jean Claude	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MALEZE Patrick	Délégué SIVU de la commune de Nesles la Montagne				
MAHIEUX Christian	Maire de Nogentel				
BOULANGER Liliane	Déléguée de la commune de Nogentel				
BUREL Régis	Adjoint au maire de la commune de Nogentel				
EUGENE Sébastien	Maire de Château Thierry				
DUCLOUX Jean-Pierre	Délégué SIVU de la commune de Château-Thierry				
ROBIN Elisa	Déléguée SIVU de la commune de Château-Thierry				
PIOT Solenn	Val d'Europe Agglomération (gestionnaire aqueduc de la Dhuys) 06.30.52.43.87 – solenn.piot@valagglo.fr				
Maire Cédric	SAUR – délégataire aqueduc de la Dhuys 06.60.08.56.83 – <u>cedric.maire@saur.com</u>				
POUJOULY Pierre	Eau de Paris - Pierre.Poujouly@eaudeparis.fr				
DE TIMMERMAN Benoit	SOCOTEC – coordination SPS				
DE OLIVEIRA Marcel	RINCENT BTP – Contrôle Extérieur				
ANGERS Jean Paul	Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne 03.26.51.19.66 – <u>jean-paul.angers@civc.fr</u>				
FARAMUS Isabelle	Conseil Départemental de l'Aisne 03.23.24.87.12 - <u>ifaramus@aisne.fr</u>				
SIRON Anne	Conseil Régional des Hauts de France (Fonds FEDER) 03.22.97.27.97 - Anne.SIRON@hautsdefrance.fr				
LABOUREL Sabine	Agence de l'Eau Seine-Normandie 03 26 66 57 75- labourel.sabine@aesn.fr				
AUGELMANN Julien	Agence de l'Eau Seine-Normandie				















Nom, Prénom :	• Fonction :	Présent	Absent	Excusé	Convocatio prochaine réunion
LELIEVRE Anne-France	Direction Départementale des Territoires – Unité Police de l'Eau 03.23.24.65.21 - anne-france.lelievre@aisne.gouv.fr				
GREFF Bénédicte	Communauté d'agglomération de la Région de Château- Thierry <u>benedicte.greff@carct.fr</u>				
SIMON Sébastien	Président SGV Nesles et viticulteur sur le coteau de Nesles / Etampes – <u>earl.simon-legrand@wanadoo.fr</u> 06.82.95.84.19	٧			٧
POUZET Hélène	Syndicat Général des Vignerons de Champagne <a href="https://hpouzet@sgv-champagne.fr">hpouzet@sgv-champagne.fr</a>				
LOISEAU Reynald	Responsable d'exploitation viticole MHCS <u>rloiseau@moethennessy.com</u> – 06.07.35.04.92	٧			٧
PLATEAU Dominique	Agriculteur sur le coteau Nesles / Etampes plateaud@wanadoo.fr – 06.81.52.45.07	٧			
LERICHE François	Propriétaire Nesles <u>francoisleriche@orange.fr</u>				
SOLIVEAU Daniel	Propriétaire Etampes				
PUBLIER Thierry	Riverain Nesles-la-Montagne				
ROMAIN Michel	EARL de la Heurtebise- exploitation agricole sur Nesles- la-Montagne	٧			
M.TOUZE Denis	CD 02 - Voirie départementale dtouze@aisne.fr				٧
TASSAN Olivier	Directeur - RVM	٧			٧
Chany GUILLOT	Ingénieure QSE/Méthodes –RVM methodes@rvm-travauxpublics.com	٧			٧
José BRAGA	Chef de chantier – RVM <a href="mailto:rvm-secteursud@orange.fr">rvm-secteursud@orange.fr</a>	٧			٧
PRAT Thierry	PRAT Paysages	٧			٧
BAUDRIER Mathilde	USAGMA – Assistant à maitrise d'ouvrage	٧			٧
DANEL Guillaume	ECAA – Maître d'œuvre	٧			٧















### ADMINISTRATIF:

#### Document à transmettre :

- Planning général des travaux
- Tableau récapitulatif des DICT faites par les entreprises
- Phasage des travaux montrant la destination des déblais et la réalisation des remblais
- Demande des arrêtés de circulation
   Urgent

(Copie à produire au AMO/MO et MOE)

 Détail des ouvrages de vidanges des bassins (accès pour manœuvre des vannes)
 (RVM > MOE)

- Demande d'autorisation d'ébrancher les arbres et arbustes à proximité du bassin n°2 (AMO >

Convention de passage sur chemin d'exploitation pour accès à la ravine avec seuils enrochés (151, 187, 150, 188, 149) (AMO > propriétaires concernés)

#### Documents reçus:

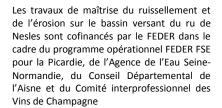
propriétaires concernés)

- Actualisation des plans exe et coupes types ouvrages 171 et 172 (traversée de la Dhuys) transmis à Val d'Europe le 19/09/2017
- Altimétrie du dessus de la voûte de la Dhuys au droit es ouvrages de franchissements n° 171 et 172

#### • TRAVAUX:

#### Les travaux ont démarré :

- Le **10 juillet** pour le lot 2 pour la phase de dégagement des emprises du bassin n°1 (fin de travaux le 13/07)
- Le **17 juillet** pour le lot 1 pour le démarrage des terrassements du bassin n°1.







Hauts-de-France







**EDITEUR > DESTINATAIRE** 

(RVM / PRAT > MOE) - Urgent

(RVM / PRAT > MOE)

(RVM > MOE) - Urgent

(RVM > Nesles / CD02) -



#### Points particuliers:

- Circulation des moyens de transport : création de poussière dans le lotissement, faire passer les camions autant que possible par le bassin n°2.
- Signalisation des travaux interne au massif viticole à mettre en place (lot 1).
  - **Rappel**: La pose d'une signalisation de chantier de type « routé barrée » est à faire sur l'emprise de la Dhuys au droit des passages des chemins viticoles. Toutes formes de circulation sont interdites sur la Dhuys.
- Les terres issues du décapage feront l'objet d'une éventuelle évacuation uniquement en cas de surplus après réemploi pour les besoins des travaux.
- L'entreprise procédera au tri des matériaux lors de la réalisation des déblais des bassins. Les limons seront à réemployer en remblai et l'ensemble des autres matériaux évacués.
- Après discussion avec Mme SIRON, les subventions FEDER dépendent de l'existence d'une mare temporaire avec la présence de plantes hélophytes dans le bassin n°1 permettant une phytoremédiation.

#### - Traversées de l'aqueduc de la Dhuys :

Il a été vu sur site en présence de Mme PIOT de Val d'Europe Agglomération et de M. POUJOULY d'Eau de Paris :

- Proposition de réalisation d'une « cunette bétonnée » en lieu et place de canalisation ou caniveau béton (coupe en travers à fournir par RVM Fait),
- La réalisation à la charge du syndicat de l'inspection de l'aqueduc de la Dhuys au droit des ouvrages n°171, 172 et du pont existant. Le pont existant ne faisant plus l'objet de travaux (aménagement en aval du pont d'un ouvrage béton pour capter les eaux de ruissellement), voir l'utilité de l'inspection à cet endroit.
- Il a été accepté de demander un devis au bureau d'études ECAA pour la réalisation du diagnostic. Transmis par ECAA et en attente d'une validation de son contenu technique par Val d'Europe Agglomération.
- La transmission rapide des éléments techniques pour instruction des conventions. Fait et transmis par
   RVM au MO et MOE





Hauts-de-France









#### Exécutions des travaux :

- Travaux redémarrés le 27/09 avec le décapage du bassin n°2.

Stockage des terres autorisés sur les parcelles présentes en amont du bassin n°2 – Accord des exploitants. A ce titre, le MO propose la fourniture des semences aux exploitants des 3 parcelles concernées (ray grass) pour l'ensemencement après remise en l'état.

Intervention du lot 2 pour déboisage des emprises du bassin.

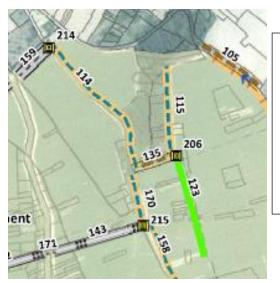
- Réalisation des remblais sur les chemins 116, 117, 129, 120, 160, 119, 162 et 168



RVM va procéder à l'implantation du profil en long des chemins.

Une validation des emprises et des conditions d'accès sera faite après implantation avec les exploitants avant mise en œuvre des remblais.

- Modification de structure des chemins n°114, 115, 170 :



Chemins initialement prévus en V spécifique avec revêtement mais actuellement en GNT (fait par MOËT)

Ces chemins seront gardés en l'état mais avec un reprofilage général.

La GNT sera fournie par MOËT et Chandon et la mise en œuvre sera réalisée par RVM.















#### Fossé à créer n°164 :



Un tas de bois est actuellement présent au droit du futur fossé. Le MO prend contact avec le propriétaire.

- Bassin n°1 : des reprises vont être à faire du fait des fortes intempéries du 15 et 25/08, en plus de bétonner les enrochements.
- Pose de la clôture autour du bassin initialement calée à compter du 16/08 déplacée à une date ultérieure suite aux intempéries. En attente de la fin des travaux du bassin n°1.
- Il est rappelé que le réemploi des roches pour la réalisation des rampes en enrochements bétonnés et acceptée sous réserve d'un lavage à haute pression des blocs avant mise en place du béton de scellement.



#### Fossé n° 144

Ce fossé est dans les emprises de la route départementale et doit faire l'objet de la réalisation de redents.

RDV à prendre avec l'agence routière de Château Thierry.















- La réalisation d'une finition autour des canalisations en enrochements bétonnés.





- Fossé à redents n°102 : un débroussaillage devra être réalisé avant son reprofilage. En attente, une modification des parcelles viticoles est en cours. Attente de devis du géomètre.

















- **Chemin en béton n°136** : l'exploitant riverain du chemin souhaite le réalignement de chemin dans sa partie haute lors de la réalisation des travaux. Visite à faire sur site avec 'exploitant.



#### Rappel:

- Ouvrages dépierreurs 204, 205 et 186 :
- Le dépierreur 205 est supprimé et le 186 sera doublé.
- Le rejet du dépierreur 204 se fera dans le fossé riverain existant dont les eaux seront collectées au point bas par le dépierreur 186.
- Ouvrages 151, 187, 150, 188, 149 :

Les ouvrages 149 et 188 pourront être réalisés avec l'approvisionnement des enrochements par le chemin d'exploitation débouchant sur l'ouvrage 128. Chaque redent comprendra environ 40 m3 d'enrochements



Un débroussaillage est à prévoir au niveau de l'ouvrage 149 par le lot 1 – date de réalisation à convenir à la reprise des travaux.















#### Ouvrages 190, 121, 217 et 140 :



La jonction entre les ouvrages 190 (canalisation de diam 500mm) et le fossé à redents 140 est techniquement compliqué.

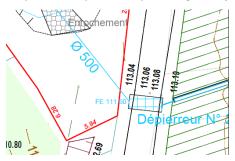
Voir la possibilité de supprimer la canalisation et de la remplacer par un caniveau de type 90\*30\*30 le long du talus existant.

Le chemin (121) doit être contrepenté vers le talus et de ce fait canaliser les eaux vers le fossé. Le raccord entre 2 fossés et plus simple qu'entre canalisation est fossé.

De plus en cas d'arrivée d'une grande quantité d'eau à l'entrée de la canalisation 190 le risque de débordement sur la route serait plus élevé qu'à l'entrée d'un fossé/caniveau ouvert

## - Canalisation en diam 500 provenant du dépierreur n° 220 alimentant le bassin n°1 :

Est validé la modification de la canalisation en béton par du **PVC SN8** de diamètre égal suite délai d'approvisionnement ne permettant pas de respecter le planning. **Uniquement pour cet ouvrage**.



Une cunette engazonnée sera réalisée au droit de cette canalisation pour permettre un ruissellement des eaux vers le bassin en cas de colmatage de la grille par des végétaux divers. Remplacée par une cunette en béton suite aux orages du 15 et 25/08.

#### - Ouvrage de vidange des bassins 1 et 2 :

Modification de hauteur des ouvertures inter-planches : 4 cm au lieu de 3 cm.

2 planches seront mises ne place sur le radier pour obtenir une hauteur d'eau de l'ordre de 30 cm.

Les planches seront montées jusqu'au NPHE - 50 cm.

















Ouverture de 4 cm au lieu de 3 cm pour passage de l'eau et blocage des flottants

2 Planches reposant sur le fond de l'ouvrage

Ce type d'ouvrage sera intégré dans les digues et sera mis en sécurité pour l'accès du personnel devant manipuler la vanne de fermeture de l'exutoire. **Plan de détail à fournir par l'entreprise pour visa**.

- Visite sur les ouvrages 152-140 et 142-143 -fossés trapézoïdaux à redents, la dépose de 2 rangs de vignes sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages.
  - Pour le n°140, la dépose se fera au niveau d'une pointe par 1 rang et quelques pieds puis 2 rangs. Au démarrage du fossé, création d'une nouvelle pointe pour décaler le démarrage du rang.















## Plan général des aménagements



#### Travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles Maîtrise d'oeuvre partielle

#### CARTE DES AMENAGEMENTS PROJET



8

Les travaux de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur le bassin versant du ru de Nesles sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE pour la Picardie, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Aisne et du Comité interprofessionnel des Vins de Champagne





Hauts-de-France









